



Convention de la restauration

Par **Mini Mouse_old**, le **10/12/2007** à **11:22**

Bonjour, rnrnAu moi de mai, j'ai passé un essais dans un restaurant/hotel (plutôt de haut de gamme) pour un poste de plongeur pendant les vacances d'été. A la fin de cet essais, j'ai eu la promesse par l'employeur d'avoir du travail pour les mois de juillet et aout. Je n'ai eu aucunes nouvelles de leur part en juillet et début aout malgré de nombreuses relances. Fin aout, le vendredi soir ils m'ont téléphonés pour travailler le samedi. j'accepte, et ils se passe la même chose le WE d'après. Ils me rappellent les mois de septembre (2 WE), et de novembre (4 WE), toujours le vendredi soir pour le samedi ou dimanche. rnrnLa semaine dernière, je reçois ma paie du moi de novembre, 0euros sur ma fiche de paie!! Je vais les voir samedi matin, le comptable qui se serait trompé (deuxième fois que sa arrive et la 1ère fois j'ai du attendre le moi d'après pour avoir mon chèque). Et l'employeur en me faisant mon chèque me dit qu'il a me parler. Il m'annonce qu'il va refaire l'équipe des plongeurs car presque plus personne n'est disponible (en réalité, j'ai su plus tard dans la discution que personne n'étais disponible pour les fêtes et que par conséquent il ne voulait plus avoir a faire a eux) et durant une longue discution, il me met la pression pour que je travail pour une fête. Je lui répons que je n'ai signé aucun contrat avec eux, et que cela me dérange d'être prévenus toujours au dernier momen pour travailler. A la suite de cet entretient, il m'a proposé d'élaborer un contrat où je m'engagerais à travailler soit tous les samedis soirs, soit tous les dimanches midis (et m'a spécifié qu'aucune excuse ne sera accepté de ma part pour ne pas aller travailler) mais qu'en échange je devais travailler pour une des fêtes. Il m'argumente les choses en me parlant de contrat moral. Je serais interressée pour travailler les dimanches midi et je suis prete à sacrifier mon jour de Noël, mais je veux imposer mes conditions. rnrn[fluo]**Est-il normal que je soit payé pareil pour un samedi que pour un dimanche? (environ 6,90euros net de l'heure) Si non, à combien dois je être payé pour un dimanche? Idem pour le jour de Noël? Est ce que je peux demandé d'avoir un CDD d'une durée de 6mois?[/fluo]**rnrnJe vous remercie d'avance pour votre/vos réponse(s). rnrnCordialement. rnrnElisa Martinez.